

Voirie - Politique du stationnement - Réorganisation du secteur Battant-Arènes - Extension rues Lecourbe et Chifflet

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 1987, ont été décidées l'extension et la réorganisation par étapes du stationnement payant à Besançon.

Depuis 1987, la Société Via-Stationnement, dans le cadre du contrat qui la lie à la Ville pour la gestion du stationnement payant, a réalisé la mise en place du matériel et l'information sur les quartiers suivants :

- Rivotte
- Place de la Révolution
- Saint-Amour
- Lycée
- Nodier.

Le nombre de places gérées dans le cadre des nouvelles modalités de gestion par secteur est actuellement de 1 841 (144 en secteur rouge, 852 en secteur orange et 845 en secteur azur).

A la suite d'une nouvelle enquête, le stationnement dans le quartier Battant-Arènes pourrait être réorganisé.

I - Quartier Battant-Arènes

Le quartier concerné par cette enquête est délimité :

- au Sud par la rue des Abattoirs et le pont Canot
- à l'Ouest par l'avenue Siffert
- au Nord par la rocade et l'avenue Foch
- à l'Est par les quais Veil Picard et de Strasbourg.

L'étude menée par Via-Stationnement à partir d'enquêtes sur le terrain conduit aux constatations suivantes :

1. ce quartier se caractérise par une population assez dense (environ 3 700 personnes) assez jeune et par un nombre d'emplois assez élevé (1 900) particulièrement dans les administrations, le commerce et l'enseignement.

Trois clientèles différentes sont confrontées au problème de stationnement : les résidents, les employés et les clients des commerces.

Il faut noter que ce quartier est en pleine réhabilitation et que sa population est donc en mutation.

2. situation du stationnement

C'est un quartier où il n'y a globalement pas de problèmes de capacité de stationnement, où le bilan s'avère même excédentaire :

- offre : 2 550 places
- demande : 2 000 véhicules.

Malgré cela, cette situation fait apparaître deux anomalies :

- le nombre de places payantes est extrêmement faible dans ce quartier très commerçant, ce qui entraîne une faible rotation,
- de ce fait, le stationnement sauvage atteint un niveau important, particulièrement rue Battant, ce qui dénature sa vocation semi-piétonne.

Préconisations

L'objectif fixé est que puisse se développer dans ce secteur de Battant sa vocation de :

- quartier commercial et touristique, ce qui nécessite des places disponibles dans les secteurs les plus centraux, mais aussi le respect des aménagements urbains (voie semi-piétonne),
- quartier d'habitat et d'emploi, ce qui implique des places gratuites à une distance raisonnable des lieux de destination.

Il est donc envisagé de rendre payantes 186 places supplémentaires autour des 2 pôles très commerçants que sont la rue Battant et le secteur Madeleine-Arènes. Ceci porterait à 300 le nombre de places payantes, entourées de réserves importantes de stationnement gratuit (1 260) destinées aux résidents et aux employés des commerces et entreprises.

Des mesures d'accompagnement, destinées à faciliter la circulation dans ce quartier, sont également envisagées.

Le nombre de places dans cette zone s'établira ainsi :

- quai Veil Picard	53 places
- quai de Strasbourg	62 places
- rue du Port Citeau	8 places
- Marulaz (rue et place)	11 places
- rue Champrond	12 places
- rue Battant	55 places
- rue du Petit Battant	24 places
- rue de Vignier	10 places
- rue de l'École	16 places
- rue Thiémanté	7 places
- rue d'Arènes	28 places
- rue de la Madeleine	9 places

Tarif : secteur orange : 4 F pour 54 minutes - durée limite : 2 heures.

Investissements

Le montant des investissements à préfinancer par la Société Via-Stationnement en 1990 pour ce quartier s'établit à 600 KF TTC.

II - Extension rues Lecourbe et Chifflet

La récente modification des sens de circulation a fait apparaître une opportunité d'y implanter du stationnement payant en continuité de la zone existante. Tarif : 4 F pour 54 minutes - durée limite : 2 heures - nombre de places : 43.

Parallèlement, le stationnement nouvellement institué dans la partie de la rue Mégevand située entre la rue de la Préfecture et la rue Ronchoux donnera lieu à l'application du tarif en vigueur sur les secteurs orange, soit 4 F pour 54 minutes - durée limite : 2 heures.

Après avis favorable de la Commission Stationnement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la nouvelle délimitation des zones de stationnement payant précédemment définies et la mise en application des tarifs correspondants,

- autoriser la Société Via-Stationnement à financer, par emprunts ou crédit-bail, les investissements prévus.

M. NACHIN : Je crois que je peux quand même prendre un peu la parole après Joseph PINARD, j'ai encore du temps... Mais je serai bref, simplement pour dire une chose, c'est que nous sommes favorables au stationnement payant dans la mesure où il évite le stationnement sauvage, mais je constate, et cela nous l'avons dit, nous l'avons écrit, que là où le stationnement n'est pas autorisé, en particulier dans les rues piétons-bus, on continue à stationner sur les trottoirs.

Alors, étendre le stationnement payant dans le secteur Battant-Arènes et tolérer le stationnement sur les trottoirs, je crois que c'est une mauvaise chose.

En ce qui concerne les rues où on a récemment créé du stationnement payant, par exemple la rue Charles Nodier, j'y suis passé tout à l'heure, il y a des voitures en stationnement là où c'est autorisé mais il y en a pratiquement autant en stationnement sauvage sur les trottoirs qu'auparavant.

Alors, je crois que c'est une politique par petits coups. Gérard JUSSIAUX avait annoncé à la Commission de Circulation et Stationnement il y a déjà plusieurs mois, mais on n'en entend plus parler maintenant, qu'il y avait tout un projet de parkings, d'aires de stationnement très très bien étudié qui devait être proposé au Conseil Municipal et éventuellement adopté et qui avait pour objectif de dissuader les automobilistes d'accéder au centre-ville. Ces parkings de dissuasion étaient placés suffisamment loin du centre-ville pour nous paraître intéressants et aller dans le sens de ce que nous réclamons, c'est-à-dire la création de parkings de stationnement à la périphérie de la ville.

Or, ce projet, je ne sais pas s'il est enterré mais on n'en entend plus parler ni à la commission, ni ici, donc j'interroge Gérard JUSSIAUX. C'est vrai que j'ai manqué la dernière réunion de la commission, c'est la seule d'ailleurs depuis le début de mon mandat à laquelle je ne suis pas allé. Je le dis tout de suite afin que Gérard JUSSIAUX n'en tire par argument.

M. SALOMON : Des riverains âgés en particulier sont inquiets en disant qu'il n'y a pas de possibilité de garage dans ce quartier. Ils se demandent comment ils vont faire quand ils auront des besoins urgents ; ils posent la question tout simplement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gérard JUSSIAUX prend note de tout cela pour répondre.

M. TOURRAIN : Ce programme reçoit notre assentiment avec une réserve que je vais vous indiquer. Il est bien évident, et je reviens encore là-dessus peut-être avec cette ténacité comtoise que vous me connaissez, que tant qu'on n'aura pas envisagé de faire des parkings périphériques, on ne peut pas envisager résoudre le problème de la circulation à Besançon. Il faudrait quand même qu'une fois, comme vous l'envisagez pour le débat économique, vous puissiez débattre de ce problème du stationnement à la périphérie de Besançon avec des aménagements, avec des petits cars rapides qui

permettraient de faire la jonction. On n'en prend pas le chemin actuellement, d'autant plus que les travaux du parking de la Mairie sont constamment ralentis par les trouvailles archéologiques qu'on y fait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils ne sont pas ralentis ; on suit tout à fait les délais.

M. TOURRAIN : On est peut-être dans les temps, mais enfin on n'en gagne pas.

En ce qui concerne le problème plus particulier de ce dossier, lors des conversations que j'ai eues avec les commerçants du secteur, ceux-ci m'ont dit qu'ils avaient vu Via-Stationnement et avaient demandé que 8 places supplémentaires soient créées rue de la Madeleine. Je suis allé voir ; effectivement le stationnement payant s'arrête au milieu de la rue et normalement devrait pouvoir être poursuivi dans l'intérêt des commerçants qui se trouvent au-dessus de la rue de la Madeleine. Il semblerait, d'après ce qui m'a été dit, qu'il y avait un accord de Via-Stationnement pour étendre ce stationnement payant à 8 places supplémentaires.

On m'a également signalé, et je le dis à M. l'Adjoint chargé de ces problèmes, que sur la place Marulaz, il y avait également la possibilité de 5 places supplémentaires.

Alors, est-ce que ces possibilités pourraient être explorées, parce que c'est toujours autant de gagné. Si on ne gagne pas de temps pour la Mairie, on pourra peut-être gagner de l'argent avec les places de stationnement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'essentiel, c'est de gagner Monsieur TOURRAIN, partout !

M. TOURRAIN : Bien entendu ! de toute façon il faut toujours être des gagnants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Des gagnants.

M. TOURRAIN : Non, des gagnants. Les gagnants gagnent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah bon ? parfois !

M. TOURRAIN : Toujours.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Toujours, merci.

Mme FOLSCHWEILLER : Je crois qu'on n'est pas d'accord avec M. TOURRAIN car les places de stationnement on peut en mettre partout, à Micaud aussi pourquoi pas ? C'est dommage ! moi, personnellement, je regrette qu'il y ait des stationnement payants dans des rues aussi étroites de la ville parce que stationnement payant à rotation rapide veut dire beaucoup plus de circulation forcément et dans des petites rues étroites, je trouve que c'est un peu dommage.

C'est vrai que nous, on est pour des stationnements gratuits en périphérie, et quand vous dites que certains commerçants de Battant réclament des places de stationnement payant, par contre ceux de l'intérieur de la Boucle commencent à dire «si seulement on avait des vraies rues piétonnes». Alors, je crois qu'il y a deux poids deux mesures. Ce qui est sûr, c'est que nous ne sommes pas d'accord pour du stationnement payant dans les petites rues de la ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Gérard JUSSIAUX s'efforce de répondre à tout cela.

M. JUSSIAUX : Je vais essayer Monsieur le Député-Maire, mes Chers Collègues, de répondre aux intervenants, en partant déjà des problèmes je dirai plutôt ponctuels pour finir sur les problèmes d'ordre général.

Alors, sur les problèmes ponctuels notamment qu'a soulevés M. TOURRAIN. Au passage, je le remercie très chaleureusement de l'appui qu'il m'apporte sur ce dossier toujours délicat du stationnement payant.

En ce qui concerne les places qu'il serait possible de gagner rue de la Madeleine, là je voudrais déjà qu'on soit clair. Les commerçants n'ont pas rencontré seulement la Société Via-Stationnement avec laquelle la Ville travaille mais aussi le conseiller délégué qui est chargé de suivre ces dossiers et nous avons effectivement abordé ces problèmes-là dans notre discussion.

Les places rue de la Madeleine si vous vous reportez au plan qui a été joint au dossier, vous voyez immédiatement que ce sont les places situées à mi-parcours quand on remonte la rue de la Madeleine et nous avons clairement indiqué à nos interlocuteurs que notre choix était de les supprimer pour rendre possible en tout temps le croisement des véhicules qui circulent dans cette rue. Je crois que tout le monde ici en a fait l'expérience, la file de stationnement tout le long de la rue de la Madeleine empêche de se croiser dès lors qu'on est un peu plus que simplement deux voitures légères, et donc provoque des bouchons qui sont assez désagréables. Je pense que vous ne passez pas souvent dans cette artère.

Pour la place Marulaz, je suis prêt à regarder à nouveau cette proposition, mais je crois qu'il faut qu'on ait bien présent à l'esprit que souvent, je dirai le citoyen de base pense naïvement qu'on pourrait créer plus de places qu'on en crée parce qu'il oublie d'intégrer certains paramètres tels que celui que je viens d'évoquer les facilités de flux, ou des paramètres qui tiennent à l'accessibilité des immeubles pour des raisons de sécurité, ou des paramètres qui tiennent à l'accessibilité des porches, des portails etc. Ceci étant, si on est saisi d'une demande précise, on ira immédiatement sur le terrain pour y regarder de plus près.

Concernant le parking de la Mairie que vous avez également évoqué Monsieur TOURRAIN, je tiens à indiquer très clairement que les délais sont tout à fait respectés et je dirai même au jour près. Il faut qu'on soit bien clair ici ; le chantier de fouilles archéologiques que la Ville a choisi très délibérément d'assumer dans toute sa dimension, c'est-à-dire y compris dans sa dimension de coût financier et en lui donnant toute sa valeur en direction de l'opinion publique ainsi qu'en en faisant un support de réinsertion pour des exclus de notre société, ce chantier se déroule dans les délais prévus, sur les périmètres prévus et n'entraînera aucun retard dans la réalisation de l'ouvrage. Donc, normalement nous aurons une mise en service à l'échéance programmée qui est, je cite de mémoire, je crois fin 1991.

Ceci étant, il faut quand même savoir au passage que la capacité de stationnement que nous allons créer et cela va nous faire la transition avec la problématique d'ensemble, ne représente que l'accroissement annuel d'immatriculation de véhicules nouveaux par des Bisontins. Alors, je crois qu'il faut être réaliste. Jamais la Ville n'aura les moyens de suivre en terme de création la capacité de parkings, que ce soit dans le centre-ville ou de manière excentrée, le taux d'accroissement du parc automobile, et là on est devant un défi qui est terrible et qui nous amène à la problématique plus générale.

Alors là je réponds à Mme FOLSCHWEILLER. Madame, quand vous nous dites quel a mise en paiement des places dans le centre-ville est faite pour générer de la rotation et donc entraîne des flux de circulation, je dirai que c'est vrai d'un point de vue tout à fait théorique mais il faut prendre en considération que ça ne génère pas du tout les mêmes flux que les déplacements massifs des heures d'entrée et de sortie de travail par exemple, c'est-à-dire que notamment ça ne se traduit à aucun moment par des problèmes de bouchon ou d'embouteillage. C'est un flux qui est largement étalé dans la durée de la journée et qui est donc tout à fait supportable par notre réseau de circulation dans son état actuel. C'est d'ailleurs bien l'objectif qui est voulu à travers ce système de rotation des véhicules.

Sur la problématique du stationnement sauvage qu'a soulevée M. NACHIN, je dois dire que nous y réfléchissons et malheureusement nous serons amenés je crois inévitablement à prendre des options de plus en plus marquées en terme de répression du stationnement sauvage. Mais je voudrais quand même faire remarquer à M. NACHIN que nous avons franchi cet automne, en 1989 un cap très significatif par rapport à ce que j'appellerais l'anarchie galopante qui s'était instaurée au cours des années 1998-1989 en la matière et je crois, objectivement, que la situation aujourd'hui au centre-ville n'est pas comparable au point de vue du désordre du stationnement avec le niveau qu'elle avait atteint à l'été 1989, c'est-à-dire que les mesures que nous avons prises ont eu leur effet.

Ceci étant dit, elles touchent en même temps à leurs limites, c'est-à-dire qu'il est très clair aujourd'hui que, de la même façon que nous avons des automobilistes qui brûlent délibérément aujourd'hui les feux rouges, pratique que nous n'observons pas il y a trois, quatre ou cinq années et que chacun peut vérifier au quotidien à présent, de la même façon, nous avons toute une catégorie d'usagers du stationnement sauvage pour qui le PV à 230 F ou 240 F n'a plus de force dissuasive suffisante.

Nous serons donc obligés d'envisager à très court terme un recours beaucoup plus massif et systématique aux mises en fourrière. Ceci étant, j'espère que vous serez à nos côtés pour tenir tête aux inévitables campagnes d'opinions qui se déclencheront pour dénoncer les pratiques répressives de la Mairie bisontine. Je crois que ça vaudrait le coup qu'à l'occasion on vous transmette certaines des lettres que nous sommes amenés à recevoir, soit les élus, soit les services, ou qu'on puisse vous enregistrer sur cassette certains des commentaires qu'on peut se faire servir par support téléphonique à ce propos.

Je sais que nous nous avançons sur un terrain qui est difficile, d'autant plus que tous ceux qui devraient en bonne logique donner l'exemple d'un moindre recours aux véhicules automobiles pour les déplacements quotidiens notamment des les trajets domicile - travail, vous le savez mieux que moi Monsieur NACHIN je m'excuse d'y revenir, ne le font pas systématiquement et je suis obligé de le regretter surtout quand sur son trajet domicile - travail, on a une excellente desserte de bus urbain qui vous prend quasiment à la porte de votre domicile et qui vous pose devant la porte de votre lieu de travail.

Alors, sur la politique d'ensemble, pas d'accord...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas d'observations particulières, ni de dialogues, seul Gérard JUSSIAUX a la parole pour l'instant.

M. JUSSIAUX : Il n'y a pas une politique de petits coups mais il y a une politique de petits pas, ce qui n'est pas la même chose. Nous savons où nous voulons aller, nous l'avons dit depuis le début et nous avons fait le choix d'y aller posément, tranquillement mais avec la ferme volonté de ne pas dévier de notre route.

Alors qu'on ne nous demande pas en une année d'avoir réalisé la totalité du programme, mais l'orientation générale reste bien celle qui a déjà été évoquée ici : les parcs d'accueil aux entrées de la ville, les parcs d'accueil gratuits à la périphérie du centre-ville, la mise en paiement progressive mais systématique en vue de rotation de toutes les places de stationnement du centre-ville, l'interdiction absolue de stationner au cœur du centre-ville en vue de piétonnisation. Je crois que toute la politique, elle est résumée dans ces quatre axes. On a 6 ans pour franchir une nouvelle étape dans la démarche.

Un problème épineux qui n'est pas simple à gérer Monsieur TOURRAIN et je terminerai là-dessus, c'est le problème des garages ou en tout cas des lieux de stationnement abrités et en sécurité pour les résidents. Et là on se heurte à une difficulté, c'est qu'il faudrait trouver des opérateurs privés, je pense que vous en serez d'accord avec moi, qui acceptent de prendre ce risque-là et de financer des réalisations. On en a trouvé pour certaines grosses opérations, c'est le cas du parking de la Mairie, j'espère que nous en trouverons dans les années à venir pour des opérations peut-être de moindre envergure dans d'autres secteurs du centre-ville, mais nous ne le perdons pas de vue.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais répondre à M. JUSSIAUX que bien sûr nous serons toujours à vos côtés quand vous édicterez des règles qui servent l'intérêt général et qu'il faudra les respecter, mais ça me surprend un peu que vous disiez ça, que vous ayez besoin de notre appui parce que je me souviens d'une conversation à la sortie d'une commission de conciliation de la rue Mégevand où on avait discuté des problèmes de stationnement sur les trottoirs et de dérogations qui avaient été accordées et où je vous disais mon désaccord ; vous m'aviez alors répondu, «vous les Verts vous êtes des fachistes». Alors quand même ! c'était peut-être dit avec le sourire mais c'était dit et je crois que c'est un petit peu dommage parce que c'est vrai que quand il y a des règles qui s'imposent pour le bien de tout le monde, on sera toujours là pour dire qu'il faut se donner les moyens de les faire respecter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que le Conseil Municipal n'est pas le lieu où on doit rendre compte des conversations particulières et privées que vous avez entre vous. Moi je n'ai pas entendu du tout ce que disait Mme FOLSCHWEILLER et les propos qui auraient pu être tenus entre vous. Je ne veux pas aller plus loin.

M. PINARD : Je voudrais qu'on me rassure sur un point. L'autre jour au marché de Palente, beaucoup de femmes m'ont interpellé en me disant : «il paraît que vous voulez maintenant empêcher que les bus aillent en centre-ville ; est-ce que vous avez déjà porté des cabas ?». J'étais un petit peu étonné ; aussi je me suis renseigné ; c'était la suite d'une émission de télévision de FR3 où nos collègues du parti vert avaient dit : «il faut qu'il y ait beaucoup moins de bus dans le centre-ville». Alors les gens, ils confondent, ils ont cru que c'était nos cousins, ils sont nos cousins par certains côtés mais ils croyaient que c'était une position municipale.

Il y a bien une position municipale mais qui consiste à dire qu'il y aura des bus au centre-ville parce que les femmes n'accepteront jamais de porter leurs cabas jusque je ne sais où, au minimum la Charlotte ou Chamars. Cela peut arriver aussi aux hommes, mais enfin ce sont surtout les femmes qui m'ont posé cette question, alors je voudrais bien qu'on les rassure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On les rassurera !

M. TOURRAIN : J'ai noté d'abord qu'avant 1989 c'était la pagaille au point de vue du stationnement et heureusement un adjoint est arrivé rempli d'une grande détermination, plein de fermeté. Je dois dire que j'approuve cette fermeté et qu'évidemment il nous trouvera à ses côtés pour l'appuyer. Je le ferai d'autant plus qu'il a subi dans le passé une excellente formation, c'était la nôtre ! (rires).

M. NACHIN : Moi je ne veux pas renchérir sur ce que vient de dire M. TOURRAIN mais chaque fois que Gérard JUSSIAUX m'attaquera de cette façon dans mes comportements individuels et dans ma vie privée, je rappellerai qu'il fut un temps du côté de nos amis d'«Une Ambition pour Besançon». Je dois dire que contrairement à ce qu'il prétend, il n'est pas Zorro ; je persiste à affirmer et j'en apporterai la preuve, que le stationnement sur les trottoirs subsiste et y compris ici dans cette assemblée, certains se vantent de le pratiquer, n'est-ce pas Monsieur le Député-Maire ?

M. PINARD : C'est une atteinte à la vie privée !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui.

M. NACHIN : J'arrêterai là-dessus mais il faut que JUSSIAUX arrête aussi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne me suis jamais vanté de quoi que ce soit de ce genre !

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais répondre à M. PINARD à propos des médias ; c'est vrai que des choses sont passées sur les médias, mais on sait toujours qu'il y a des raccourcis que prennent les médias, ce qui fait que ce qu'on dit est souvent mal interprété.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers votant contre), adopte les propositions du Rapporteur.